



PROGRAMME DE FORMATION

DROIT DU TRAVAIL : MAITRISEZ LES FONDAMENTAUX

ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le droit du travail applicable aux salariés d'associations intermédiaires mis à disposition et les règles du CDD
- Savoir appliquer le CDD d'usage constant justifié par les actions de suivi et d'accompagnement
- Maîtriser les obligations de l'association intermédiaire et de l'utilisateur dans la relation de mise à disposition du personnel
- Améliorer vos pratiques professionnelles et vos documents (contrats de travail et de mise à disposition, contrat d'engagement)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Public

Dirigeants
Salariés administratifs

Prérequis

Aucun

Effectif

10 participants
maximum

Moyen d'évaluation

Questionnaire

Durée

14 heures
2 jours ou 4 demi-journées

Format

En présentiel ou distanciel
Nous contacter

Session

INTER ou INTRA
Nous contacter

Tarif

INTER : 1200€ TTC (1000€ HT)
INTRA : nous contacter



Formatrice

Vanessa SOMMIER
Avocate

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques sont définis au préalable avec vous. N'hésitez pas à nous contacter

1. Les principales lois de l'insertion par l'activité économique

- Textes fondamentaux
- Définition et objet des associations intermédiaires
- Conditions d'activité de l'association intermédiaire

2. Le régime juridique du CDD

- Cas de recours au CDD et interdictions
- Focus sur le CDD d'usage constant
- Durée et renouvellement
- Période d'essai
- Rupture anticipée

3. Les autres contrats de travail

- Concepts généraux : relation et obligations des parties dans le cadre de la mise à disposition
- Conditions de la mise à disposition de personnel à titre onéreux par l'association intermédiaire
- Responsabilités de l'association intermédiaire et de l'utilisateur
- Contenu du contrat de mise à disposition : mentions obligatoires et spécifiques

4. Le contrat de mise à disposition

- Communication et modification des plannings
- Focus sur l'urgence
- Délais de prévenance, refus autorisés et contreparties
- Conséquences des refus ou non-respect du planning

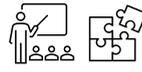
5. Les responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité

- Rappel du contexte particulier de la mise à disposition de personnel
- Obligations de l'association intermédiaire en matière de suivi médical du salarié en insertion
- Responsabilités réciproques de l'association intermédiaire et de l'utilisateur
- Mesures de prévention des risques des salariés en insertion

6. Le parcours d'insertion par l'activité économique

- Entrée en parcours d'insertion par l'activité économique : PASS IAE
- Accueil / suivi et accompagnement socio-professionnel : obligation et formalisation
- Sortie du parcours d'insertion : anticipation et formalisation

MOYENS PEDAGOGIQUES



Alternance d'exposés juridiques et d'étude de cas



Remise d'un livret de formation et d'un dossier juridique



Echanges pratiques

Les plus de la formation ★★★



Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate



Analyse de vos documents



Avis/conseils de l'avocate



Remise d'outils pratiques



Quiz et restitution collective

NOUS CONTACTER



Pragmatis avocats

Organisme de formation
enregistré sous le n° 84260272626
auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes

28 boulevard Général de Gaulle
26 000 VALENCE

contact@pragmatis-avocats.fr

04 75 78 41 38